



Info parents

Lévis, le 1^{er} novembre 2024

Chers parents,

Nous avons le plaisir de vous transmettre l'Info-Parents du mois de novembre. Vous y retrouverez les informations importantes. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour de plus amples informations.

Bulletins

Communications prescrites par le MEES aux parents et à l'élève

- L'année scolaire 2024-2025 sera divisée en trois étapes, avec la pondération suivante: 20 % pour la première, 20 % pour la deuxième et 60 % pour la troisième.

Étape 1 : 27 août – 7 novembre (49 jours)

Les bulletins seront accessibles dans Mozaik dans la semaine du 11 novembre. Rencontres individuelles avec les parents pour tous les élèves.

Étape 2 : 11 novembre – 24 février (60 jours)

Les bulletins seront accessibles dans Mozaik dans la semaine du 10 mars. Rencontres avec les parents selon les besoins.

Étape 3 : 25 février – 20 juin (71 jours)

Les bulletins seront accessibles dans Mozaik dans la semaine du 23 juin.

Normes et modalités 2024-2025

Vous trouverez le document des normes et modalités 2024-2025 en pièce jointe. Ce document vous permet de vous informer du moment de l'évaluation des compétences ainsi que le pourcentage accordé.

Journée pédagogique novembre

Les prochaines journées pédagogiques selon le calendrier scolaire seront les vendredis **8 et 15 novembre**.

Rencontre du conseil d'établissement

La prochaine rencontre du conseil d'établissement aura lieu le mercredi **20 novembre à 19h**.

Facturation du matériel didactique

La facture de l'année pour le matériel didactique sera déposée sur le portail Mozaik (MParent) prochainement en novembre. Un courriel vous sera transmis lors du dépôt de celle-ci.

« Lorsque vous consultez un document dans l'application « MParent » sur votre cellulaire, une problématique survient lors du dépôt de nouveau document qui porte le même nom, comme l'état de compte. Le document doit être téléchargé à nouveau si ce n'est pas la première fois pour avoir la bonne version, car l'état de compte de l'année précédente ou le dernier sera téléchargé et vous pourriez ne pas vous en rendre compte et payer la mauvaise facture ou la même deux fois. »

Les factures ne seront pas toutes déposées au même moment. Vous pourrez payer en 1 ou 2 versements soit au versement de celle-ci ou avant le **28 février 2025**.

Merci à l'avance !

Collecte de cannettes et de bouteilles vides

L'école va ramasser vos cannettes et vos bouteilles vides. La collecte se déroulera **le samedi 11 janvier de 9 h à 12 h à l'entrée de l'école.**

 **« BEAU TEMPS, MAUVAIS TEMPS ! »** 
Nous serons sur place pour récolter vos dons.

Merci à l'avance !

Politique alimentaire - boîte à lunch et collation (Rappel)

Voici la politique alimentaire qui a été adopté à la rencontre du conseil d'établissement du 18 mai 2022 :

CONSIDÉRANT QUE la Politique-cadre Pour un virage santé à l'école indique que l'école doit « s'assurer que [son] offre alimentaire (...) favorise l'adoption de saines habitudes alimentaires » ;

CONSIDÉRANT QUE l'école est responsable d'assurer des contextes de repas agréables et favorables à la saine alimentation ;

CONSIDÉRANT QUE les parents sont responsables de l'alimentation de leur enfant en ce qui concerne les aliments donnés dans la boîte à lunch ou les collations ;

CONSIDÉRANT QU'imposer des restrictions quant aux aliments offerts par le parent limite la variété d'aliments et peut devenir une pratique stigmatisante, notamment pour les familles défavorisées ;

CONSIDÉRANT QUE retirer des aliments de la boîte à lunch des enfants ou forcer à manger certains aliments ou à manger au-delà de la faim peut être nuisible à la reconnaissance des signaux de faim et de satiété et contribuer à long terme à une relation problématique avec la nourriture ;

CONSIDÉRANT QUE le respect des responsabilités de chacun permet le maintien de relations positives entre les intervenants scolaires, les parents et les enfants.

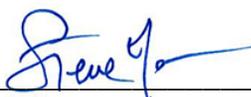
Cette politique clarifie que les parents sont responsables des aliments qui se retrouvent dans la boîte à lunch. Néanmoins, il s'avère important de conserver un équilibre entre les aliments sains et les aliments à teneur élevée en sucre.

Seuls les aliments à base d'arachides ou de noix sont à proscrire, à cause des allergies sévères qu'ils peuvent causer. Aussi, nous refusons que les enfants échangent leur repas, breuvage ou dessert pour les mêmes raisons de sécurité.

Travaux majeurs à l'école Ste-Hélène été 2025

Étant donné qu'il y aura des travaux dans l'école qui auront lieu à l'été 2025, le **SDG sera fermé les journées pédagogiques du 23 et du 25 juin**. La fin des classes est le 20 juin 2025.

Merci de votre grande collaboration et au plaisir de travailler ensemble !



Steve Morneau, directeur

Mission : Chaque élève, un potentiel à développer

Vision : Une équipe bienveillante pour la réussite

Valeurs : Respect, persévérance et bienveillance